

**Rectorat de l'académie de Créteil**  
**Ecole académique de la formation continue**  
DAFOR-EAFC

Affaire suivie par :

**Pôle accompagnement des parcours et des mobilités professionnels**

Téléphone

01 57 02 65 48 (Elodie GASPAR)

01 57 02 65 35 (Romuald GERAULT)

Mél : [elodie.gaspar@ac-creteil.fr](mailto:elodie.gaspar@ac-creteil.fr)

Mél : [romuald.gerault@ac-creteil.fr](mailto:romuald.gerault@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

## Annexe 3

Circulaire n° 2023-103 du 30/11/2023

### Etat des pièces justificatives à fournir pour la sélection des candidatures à un congé de formation professionnelle

Tous les documents devront être numérisés et téléversés dans la plateforme démarches simplifiées au format PDF (un seul document PDF par rubrique) <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-2025-campagne-conges-de-formation-prof">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-2025-campagne-conges-de-formation-prof</a>		
Groupe	Rubriques	Observations
Tous groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis du supérieur hiérarchique</li> </ul>	Le modèle est à télécharger, imprimer, puis scanner et téléverser après signature du supérieur hiérarchique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les personnels en situation de handicap</li> </ul>	Attestation de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou équivalent
Groupe A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lettre de motivation</li> <li>Curriculum Vitae</li> <li>Descriptif de la formation</li> <li>Devis de l'organisme de formation (uniquement pour le CPF)</li> <li>attestation de crédit d'heures (uniquement pour le CPF )</li> </ul>	Le devis n'est nécessaire que si la demande de congé est articulée avec une demande de financement par le CPF Attestation à télécharger sur le site : <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr">https://www.moncompteformation.gouv.fr</a> Les captures d'écran sont acceptées si le nom de l'agent est visible
Groupe B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevés de notes ou attestations de présence aux épreuves</li> </ul>	Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2024 pour un congé en 2024-2025)  A défaut de justificatifs, le candidat sera considéré comme n'ayant jamais passé le concours
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lettre du directeur de thèse</li> </ul>	La lettre du directeur de thèse devra attester de l'état d'avancement des travaux, de l'éventuelle obligation de déplacement et préciser la date prévisionnelle de soutenance.